



Le Budget

Le mois de Mars voit l'arrivée du printemps, mais aussi l'élaboration et le vote du budget annuel pour les collectivités locales. C'est l'acte principal de la Municipalité et du Conseil municipal puisqu'il décrit leurs volontés politiques et l'ensemble des actions qui seront menées durant l'exercice annuel.

Le budget rassemble toutes les prévisions de dépenses concernant le fonctionnement de la Commune et des prestations mises à disposition de la population, mais aussi les dépenses d'investissement pour de nouveaux équipements ou encore pour l'entretien des infrastructures et des équipements existants. Il décrit aussi les recettes prévues telles que : les impôts, les taxes, les dotations de l'Etat, les fonds frontaliers, les subventions d'investissements, ...

L'élaboration du budget par la Municipalité (Maire et Adjoint) avec l'aide des services administratifs doit répondre à cinq grands principes :

- le principe d'annualité (du 01/01 au 31/12),
- la règle de l'équilibre réel (équilibre entre recettes et dépenses),
- le principe d'unité (un document budgétaire unique),
- le principe d'universalité et de sincérité (toutes les dépenses et les recettes doivent figurer),
- le principe de spécialité des dépenses et recettes (regroupement par chapitre).

Le fonctionnement et l'investissement doivent être séparés.

Ce budget ainsi élaboré doit être voté par le Conseil municipal suite au débat d'orientation budgétaire tenu un mois auparavant.

En cours d'année, le Conseil municipal peut être amené à voter des "décisions modificatives" pour prendre en compte des éléments qui n'étaient pas connus au moment de l'élaboration du document tout en respectant les principes mentionnés ci-dessus.

Le budget de la Commune est ensuite contrôlé par le Préfet et par la Cour Régionale des Comptes.

Après toutes ces étapes, le budget peut être appliqué mais en respectant un principe fondamental dans les collectivités publiques : la séparation des ordonnateurs (le Maire) et des comptables publics (Agent de l'Etat).

Le Maire décide d'engager une dépense ou d'enregistrer une recette mais il ne peut pas manipuler des fonds publics. Il tient "le compte administratif".

Le comptable public est chargé d'exécuter les dépenses et les recettes après en avoir vérifié la régularité. Il n'est pas subordonné à l'ordonnateur. Il tient "le compte de gestion". En fin d'exercice, les comptes seront établis et comparés au budget.

Vous trouverez dans les pages suivantes, les délibérations relatives à l'approbation du budget 2016 ainsi que des graphiques représentatifs des sections fonctionnement et investissement.

Pascal Tissot, maire-adjoint aux finances

La mairie vous accueillera mardi 3 mai aux horaires d'ouverture de 8h30 à midi et de 14h à 17h, mais sera fermée au public vendredi 6 mai 2016.

Extraits du compte - rendu du Conseil Municipal du 3 Mars 2016

Budget Général

Reprise anticipée et affectation des résultats de l'exercice 2015

Pascal TISSOT présente le détail de la reprise anticipée et l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord :

- pour la reprise anticipée au Budget 2016 des résultats de l'exercice 2015 tels que figurant ci-dessous :

Section de fonctionnement : excédent de **3 161 455,17 €**

Section d'investissement : déficit de **796 379,36 €**

◇ pour l'affectation des excédents de la manière suivante :

au compte « résultat de fonctionnement reporté » la somme de **2 365 075,81 €**

au compte « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **796 379,36 €**

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Reprise anticipée et affectation des résultats de l'exercice 2015

Pascal TISSOT présente le détail de la reprise anticipée et l'affectation des résultats de l'exercice 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord :

- pour la reprise anticipée au Budget 2016 du résultat de l'exercice 2015 tel que figurant ci-dessous :

Section de fonctionnement : excédent de **15 462,15 €**

- pour l'affectation de l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

au compte « résultat de fonctionnement reporté » la somme de **15 462,15 €**

Vote des Taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire propose que les taux soient maintenus pour l'exercice 2016 aux taux en vigueur les années précédentes. Après en avoir délibéré, le Con-

seil Municipal à l'unanimité, fixe comme suite les taux d'imposition de 2016 :

◇ Taxe d'Habitation : **6,45 %**

◇ Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **4,41 %**

◇ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **23,09 %**

◇ Cotisation Foncière des Entreprises : **8,43 %**

Attribution de subventions au titre de l'année 2016

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, il est proposé d'attribuer les subventions ci-après :

◇ Association des Parents d'Elèves

Pour les classes vertes:

10 €/ enfant et par jour dont les familles sont domiciliées à Cruseilles soit :

- APE Ecole Publique -Elémentaire
2 350 €

- APE Ecole Publique- Maternelle :
690 €

◇ Association Cantine scolaire
150 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord, pour attribuer les subventions telles que figurant ci-dessus et précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Amortissement des immobilisations Fixation des durées d'amortissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

◇ Frais d'étude, d'élaboration, révisions de documents d'urbanisme : 5 ans

◇ Frais d'études : 5 ans

◇ Subvention d'équipements aux organismes publics : 15 ans

◇ Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : 5 ans

◇ Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels : 2 ans

◇ Plantations d'arbres et d'arbustes : 15 ans

◇ Matériel de voirie roulant : 4 ans

◇ Autres matériels et outillage de voirie : 8 ans

◇ Autres installation, matériels et outillage technique : 10 ans

◇ Matériel de transport : 6 ans

◇ Matériel de bureau : 5 ans

◇ Matériel informatique : 3 ans

◇ Mobilier : 10 ans

◇ Autres immobilisations corporelles : 5 ans

et fixe à 750 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an.

Budget Général

Vote du Budget Primitif 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix POUR, 5 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, adopte le Budget Primitif 2016 tel que présenté, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

◇ Section de fonctionnement :
5 529 402,81 €

◇ Section d'Investissement :
6 573 965,64 €

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Vote du Budget Primitif 2016

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2016 du SPANC tel que présenté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

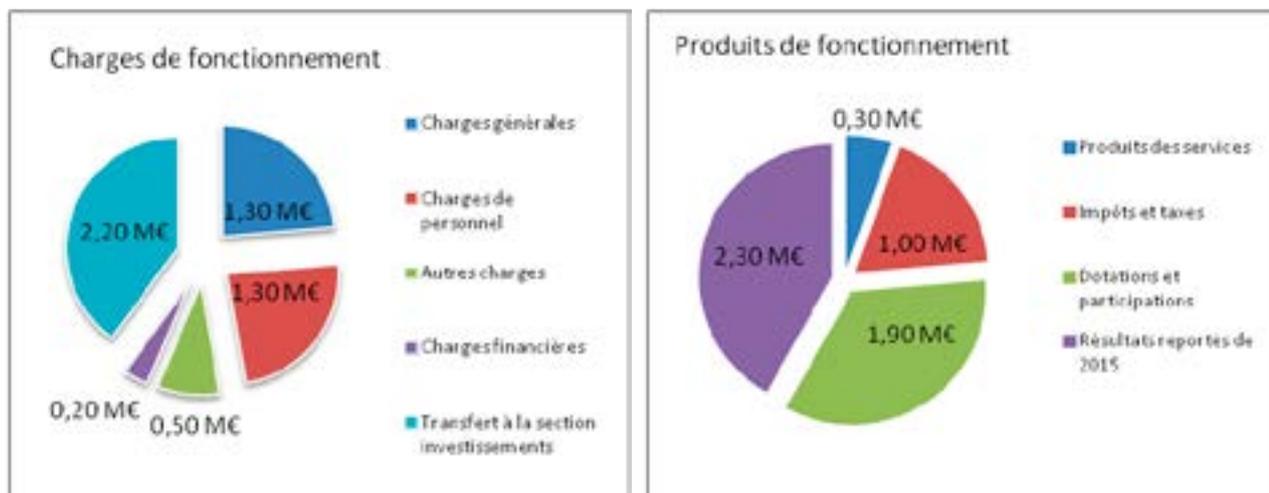
◇ Section de Fonctionnement :
28 605,15 €

◇ Section d'Investissement :
////////

Suite du Conseil municipal en page N° 4

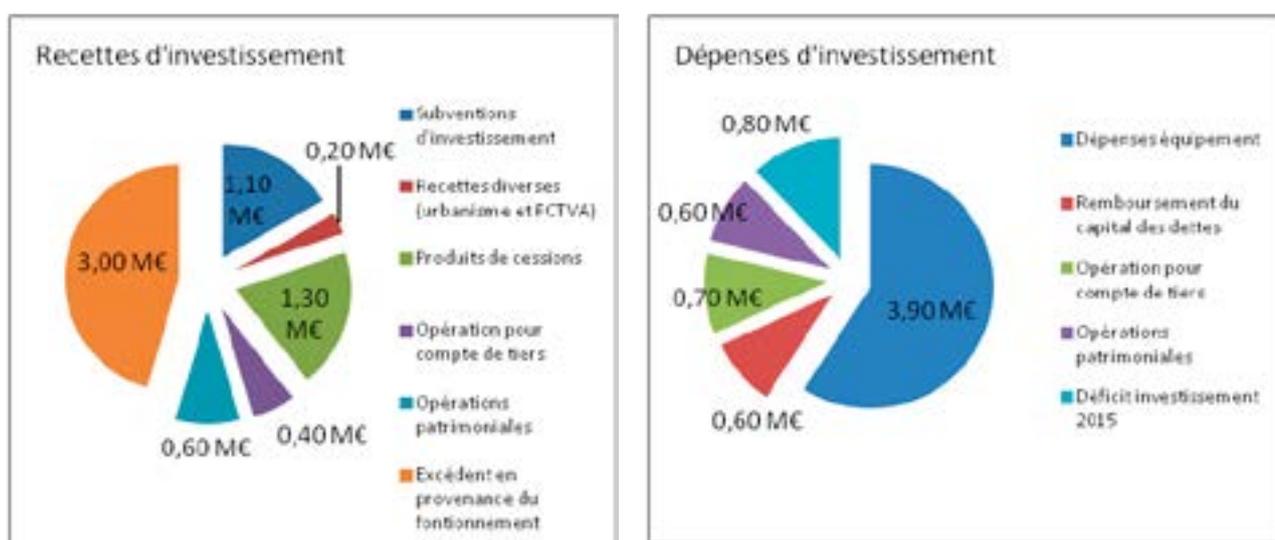
Budget 2016 de la Commune de Cruseilles

Budget de fonctionnement 5.5 Millions d'euros



La maîtrise des charges de fonctionnement (4.2 M €), les recettes du budget de fonctionnement (3.6 M €) auxquelles s'ajoutent les résultats cumulés des exercices des années précédentes (2.3 M €), permettent le transfert de 2.2 M € au budget d'investissement.

Budget d'investissement 6.6 Millions d'euros



Les recettes du budget d'investissement (3.6 M €), et les excédents du budget de fonctionnement (3 M €), permettent de combler le déficit d'investissement 2015 pour 0.8 M €, de rembourser la dette de la commune (capital) soit 0.6 M €, et surtout de financer des projets pour 3.9 M € sans avoir recours à l'emprunt.

Ces investissements concernent principalement : la suite des travaux d'aménagement du site des Ponts de la Caille, la rénovation du bistrot des Ponts, le début des travaux du nouveau gymnase, la mise en conformité de la mairie, l'acquisition de la maison Favre pour réaliser la maison de santé mais aussi les nombreux travaux de voirie notamment sur les routes de l'Arthaz, de Malperthuy, de l'Usine, de Beccon et du Noiret.

Extraits du compte - rendu du Conseil Municipal du 3 Mars 2016

Aménagement de la route du Noiret - Demandes de subvention au titre du produit des Amendes de Police et du fonds départemental des territoires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un groupement de commandes a été conclu avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et le SYANE afin que les parties puissent réaliser de manière conjointe les travaux relevant de leurs compétences. Pour la Commune de Cruseilles, les travaux concernent des aménagements de voirie : l'objectif du projet étant d'aménager le carrefour afin de sécuriser les déplacements des piétons dans ce secteur.

Présentation de l'opération

Le projet d'aménagement vise :

- à re-calibrer la chaussée par l'implantation de bordures,

- à créer un trottoir côté Est jusqu'au carrefour de Fésigny

- à sécuriser le carrefour avec la route de Fésigny

- Maîtrise d'ouvrage de l'opération :

Communauté de Communes du Pays de Cruseilles en groupement de commandes avec la Commune de Cruseilles et le SYANE

- **Évaluation prévisionnelle des travaux** pour Cruseilles : **156 888 € H.T.**

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

— **Dépenses : 156 888 € HT**

Marché de travaux : **150 288,00**

◇ Génie Civil : 49 717 €

◇ Bordures et enrobés : 100 571 €

Mission HBI : **6 600 €**

— **Ressources : 156 888 € HT**

- Produit des amendes : 9 000 €

- Fonds départemental pour le développement des territoires : 73 000 €

- Autofinancement : 74 888 €

- **Durée de l'opération : 8 mois**

Après en avoir délibéré, le Conseil Muni-

cipal approuve le plan de financement prévisionnel et sollicite pour l'aménagement de la Route du Noiret, la participation financière :

* au titre du produit des amendes de police à hauteur de **9 000 €**,

* au titre du fonds départemental pour le développement des territoires à hauteur de **73 000 €**

Réhabilitation de la mairie et mise aux normes accessibilité PMR Avant Projet Définitif et avenant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, l'Avant-Projet Définitif (APD) de l'opération de réhabilitation de la Mairie et la mise aux normes accessibilité PMR pour un montant prévisionnel de travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre fixé à 1 078 000 € H.T, soit 1 293 600 € TTC. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 137 067,84 € H.T soit 164 481,41€ TTC.

Opération Maison de la Santé— Accord transactionnel sur le non renouvellement du bail commercial conclu entre l'entreprise LEMON et la COMMUNE DE CRUSEILLES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Cruseilles, la commune envisage la destruction d'un bâtiment dont elle est propriétaire situé 41 Grande Rue à Cruseilles. Afin de réaliser l'opération citée ci-dessus, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de résilier le bail commercial en cours à compter du 31 mars 2016, selon les conditions décrites dans le projet d'accord transactionnel de non renouvellement du bail commercial :

- La Commune s'acquittera du paiement d'une indemnité d'éviction d'un montant de 18 000 € à verser au locataire,
- Les loyers du premier trimestre 2016 ne seront pas dus par la locataire pour un montant total de 1 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la résiliation, dans les conditions décrites ci-dessus,

du bail commercial conclu entre la société SARL LEMON et la Commune pour la location d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 41, Grande Rue à Cruseilles et le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'accord transactionnel afférent.

Transfert des locaux de la mairie pendant la durée des travaux de réhabilitation de la mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le transfert des services de la mairie dans les anciens locaux de l'usine « Charly Robot » situés 192, route de l'Usine 74350 CRUSEILLES, et autorise Monsieur le Maire à signer avec le propriétaire desdits locaux un bail locatif pour une durée de 2 ans et tout avenant de prolongation éventuel consenti dans les conditions prévues au contrat, pour un montant de 2 500 € HT par mois, auquel s'ajoute le versement, à l'entrée dans les locaux, d'un dépôt de garantie de 7 500 € HT, équivalent à trois mois de loyer. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016 à l'article 6132.

Rupture de la convention de mise à disposition des locaux situés dans l'immeuble « Le Salève » avec l'association des producteurs « TERRE FERME »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour rompre la convention de mise à disposition de « l'Association des producteurs en vente directe des Usse et Bornes », des locaux situés dans l'immeuble « Le Salève ».

Convention de droit d'usage du domaine privé de la Commune au profit du SYANE Haute-Savoie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le projet de convention qui a pour objet de déterminer les conditions techniques administratives et financières d'un droit d'usage que consent la Commune de CRUSEILLES au SYANE pour lui permettre d'implanter, d'exploiter et d'entretenir le réseau de communications électroniques dont le SYANE a la charge sur la parcelle D 2088 située « Rue des Frères » d'une contenance de 33 000 m² et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Extraits du compte – rendu du Conseil Municipal du 7 Avril 2016

Approbation des comptes administratifs du Budget Général et du SPANC 2015

Les comptes administratifs font apparaître les résultats ci-après :

Compte administratif principal

Section Fonctionnement :

- Excédent : 3 161 455,17 €

Section Investissement :

- Déficit : 908 532,56 €

Soit un excédent total : 2 252 922,61 €

Compte SPANC (Service Public d'Assainissement non collectif)

Section Fonctionnement :

- Excédent : 15 462,15 €

Soit un excédent total : 15 462,15 €

Les comptes Administratifs 2015 ont été approuvés à l'unanimité.

Aménagement de voirie du secteur Arthaz/Becon - Demandes de subvention au titre des amendes de police et du fonds départemental pour le développement des territoires

Le projet d'aménagement de voirie consiste à redéfinir géométriquement le carrefour et à reprendre les espaces partagés :

- **Route des Dronières** : création d'un plateau surélevé, bordure de chaussée et revêtements refaits,
- **Rue de l'Arthaz** : re-calibrage de la voirie, création d'un trottoir et d'un cheminement piétons.
- **Maîtrise d'ouvrage de l'opération** : Communauté de Communes du Pays de Cruseilles en groupement de commandes avec la Commune de Cruseilles et le

SYANE.
- Évaluation prévisionnelle de l'opération pour Cruseilles : 1 118 828,79 € HT
- Durée de l'opération : 9 mois

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

— Dépenses : 1 118 828,79 € HT

Marché de travaux : **1 076 253,79 € HT**
- Génie Civil : 556 802,35 €
- Bordures et enrobés : 519 451,44 €
Mission HBI : **36 400,00 € HT**
Études : **6 175,00 € HT**

— Ressources : 1 118 828,79 € HT

- Produit des amendes : 9 000,00 €
- Fonds départemental pour le développement des territoires : 500 000,00 €
- Autofinancement : 559 828,79 €

Le Conseil approuve le plan de financement prévisionnel présenté, sollicite une participation financière : au titre des amendes de police de 9 000 € et au titre du fonds départemental pour le développement des territoires 550 000 €.

Attribution de subventions au titre de l'année 2016

Le Conseil attribue les subventions ci-après :

ADMR	6 500 €
Prévention routière	150 €
ADMR SSIAD	3 000 €
Allô Stop Alcool	500 €
Comité des Fêtes - Cinéma	1 000 €
Comité des Fêtes	2 500 €
Mercredi Neige	500 €
UCPC	350 €
France ADOT	100 €
Secours Catholique	300 €
Secours montagne Pays Rochois	100 €

Association RAP 100 €
AEHA 150 €
et précise que les crédits ont été votés au budget 2016.

Service enfance Jeunesse Règlement intérieur

Le Conseil approuve le règlement intérieur du service Enfance/ Jeunesse, organisant l'accueil de la garderie périscolaire, des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), des mercredis et des vacances scolaires.

Délocalisation de la salle consulaire et de la salle des mariages pendant la durée des travaux de réhabilitation de la mairie

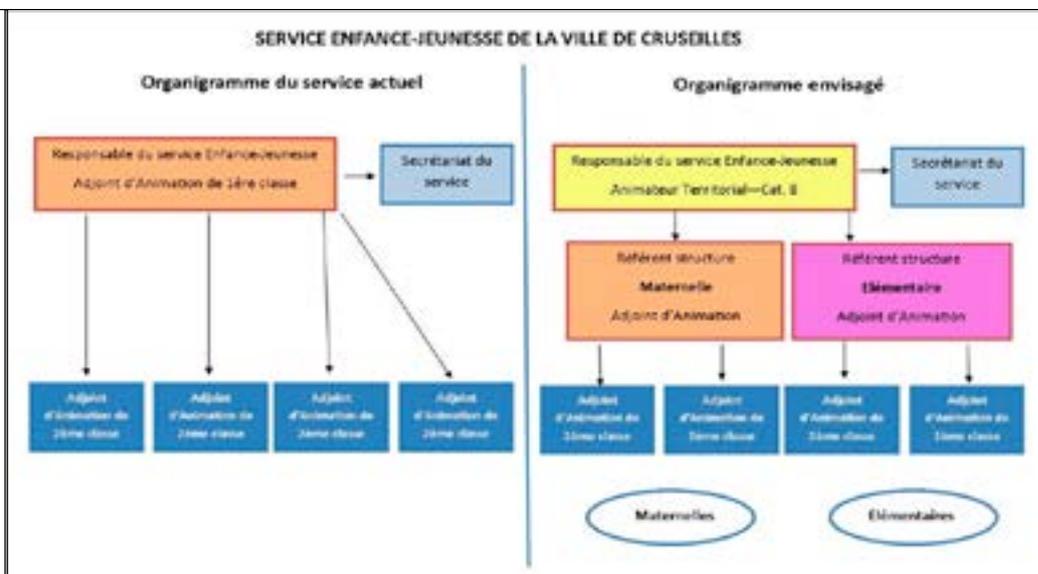
Le Conseil approuve le transfert de la salle consulaire et de la salle des mariages vers la salle du Conseil Communautaire du Pays de Cruseilles, située au siège de la CCPC, 268 Route du Suet, à compter du 15/9/16.

Les jardins familiaux – Renouveau de la convention

M. le Maire rappelle au Conseil qu'une convention a été signée avec Mme B. Lafontaine concernant la mise à disposition gratuite d'une partie de sa parcelle, cadastrée section D n°1987 (environ 400 m²), destinée à l'exploitation de jardins familiaux. M. le Maire tient à remercier Mme Lafontaine pour cette mise à disposition gracieuse de ces terrains. Considérant l'intérêt que représente la pérennisation de ce projet pour les habitants de la Commune qui n'ont pas d'espace pour jardiner, le Conseil décide de renouveler la convention ci-dessus citée pour une année et autorise M. le Maire à la signer.

Création de postes dans le cadre de la réorganisation du service Enfance/Jeunesse de la Commune

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient de modifier l'organisation du service Enfance-Jeunesse de la Commune afin de le structurer et de l'adapter aux évolutions de la Commune. Le Conseil décide de créer, au 1/4/16 un poste d'animateur territorial à temps complet et un poste d'adjoint d'animation à temps complet.





VILLE DE CRUSEILLES
(HAUTE-SAVOIE)

**REVISION DU PLU
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU de la Commune de CRUSEILLES, du **Mercredi 11 mai 2016 au Mercredi 29 juin 2016 inclus**, soit pendant 50 jours consécutifs.

Monsieur Florent BARRE – Conseiller en aménagement, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Grenoble et Monsieur Bernard GIAZZI, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public **au siège de la mairie de CRUSEILLES**, pendant la durée de l'enquête, du **mercredi 11 mai 2016 au mercredi 29 juin 2016 inclus** :

- Le(s) lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures,
- à l'exception des mardis, samedis, dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par **correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de CRUSEILLES – 35 place de la mairie – BP 5 – 74350 CRUSEILLES** ou être déposée par courrier électronique envoyé à **mairie@cruseilles.fr**.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la mairie de CRUSEILLES à compter du mercredi 11 mai 2016, ainsi que des observations, propositions et contre-propositions citées ci-dessus.

Le commissaire enquêteur sera présent **au siège de la mairie de CRUSEILLES** pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le **Jeudi 19 mai 2016 de 9 heures à 12 heures**,
- le **Lundi 23 mai 2016 de 14 heures à 17 heures**,
- le **Jeudi 02 juin 2016 de 9 heures à 12 heures**,
- le **Mercredi 08 juin 2016 de 14 heures à 17 heures**
- le **Vendredi 17 juin 2016 de 14 heures à 17 heures**
- le **Vendredi 24 juin 2016 de 14 heures à 17 heures**
- le **Samedi 25 juin 2016 de 09 heures à 12 heures**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la mairie de CRUSEILLES et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Bernard DESBIOLLES, adjoint à l'urbanisme, au siège de la mairie de CRUSEILLES, service urbanisme ou par mail à l'adresse suivante : **mairie@cruseilles.fr**.

Le Maire
Daniel BOUCHET



L'Urbanisme du 1^{er} février au 10 avril

Les déclarations préalables

- ◆ **SYANE - Rue des Frères**
Chalet pour raccordement nœud fibre optique
- ◆ **CHAFFARD Benoît - Les Coudrets**
Velux
- ◆ **DIAMANTIDIS Thomas - Impasse de Ronzier**
Clôture et pose d'un portail
- ◆ **GIMBERT Bertrand - Route du Suet**
Création d'ouverture et d'un escalier extérieur
- ◆ **DULCIS Maryline - rue du Lachat**
Jacobines et créations d'ouvertures
- ◆ **GAEC DE BOUGY - route du Suet**
Exhaussement de sol pour terrain agricole
- ◆ **MILLERIOUX Gaël - Chemin des Usse**
Velux
- ◆ **RAVIER Nicole - Brameloup**
Création d'un balcon, d'un escalier et porte
- ◆ **BERNOLLIN Loïc - Route du Suet**
Fermeture façade, création escalier extérieur et dégagement hotte en toiture
- ◆ **SCI CAB IMMOBILIER - Rue du Corbet**
Aménagement de combles existantes et créations d'ouvertures en façade et en toiture

Les permis de construire

- ◆ **MONTEAUD Claude - L'Abergement**
Extension maison existante
- ◆ **LABEAU Edouard - Les Fourches**
Maison individuelle
- ◆ **GERMAIN-BONNE Ludovic - Les Fourches**
Maison individuelle
- ◆ **CARRET Jean-Charles - route de Becon**
Maison individuelle
- ◆ **MERMILLOD Jean-Philippe - Route de Bougy**
Extension maison individuelle
- ◆ **HAUTE-SAVOIE HABITAT - Les Grands Champs**
Ensemble immobilier de 71 logements (sociaux et accession)
- ◆ **COMMUNE DE CRUSEILLES - Les Ebeaux**
Construction d'un complexe sportif



Routes du Noiret et l'Arthaz-Becon

Route du Noiret :

Comme annoncé en page 4, le projet d'aménagement vise à re-calibrer la chaussée par l'implantation de bordures, à créer un



trottoir côté Est jusqu'au carrefour de Fésigny, à sécuriser le carrefour avec la route de Fésigny. A ce jour, les réseaux humides effectués par la CCPC sont terminés, alors que les réseaux secs sont en cours. Si la météo est favorable, l'ensemble des travaux devrait être terminé fin mai 2016. Nous rappelons que des réunions in situ ont permis d'affiner cet aménagement et

de l'adapter au mieux en fonction des demandes des riverains. Quant aux travaux sur la **Route de l'Arthaz**, le chantier s'est organisé mi-mars pour démarrer en avril. Une réunion avec les riverains a déjà eu lieu le 23 mars 2016.

COMMUNE DE CRUSEILLES			
TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES RESEAUX HUMIDES, D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS ET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE DU SECTEUR ARTHAZ - BECCON			
Démarrage des travaux : 04 Avril 2016			
Durée prévisionnelle du chantier : 9 mois			
Montant total des travaux : 2 271 801,30 € HT			
Maîtres d'ouvrage : groupement de communes			
Communauté de communes du Pays de Cruseilles (maîtrise)	Commune de Cruseilles (20 parts de 100 000 €)	SYANE (20 parts de 100 000 €)	STAPE
Maîtres d'œuvre			
Neval Services Ingénierie (14 parts de 100 000 €)	ib	GEOPROCESS	COOPERATEUR SECURITE
LOT N°1 - Terrassements - VRS - OUV (des Travaux HT) : 1 488 407,30 €			
Méthèque TP (maîtrise)	GAL TP	GAL	ESTIP
LOT N°2 - Eclairage			
EuroDela	EUROVIA	LOT N°3 - Câbles Électriques et Enlèvement Végétaux	
SAG VILLEC			



... Service Enfance / Jeunesse ...



Durant les vacances d'hiver, le centre de loisirs de CRUSEILLES a accueilli les enfants du 15 au 26 février.

Les enfants ont pu profiter des animations autour de la peinture, de la lecture, des jeux, des ateliers cuisine, des jeux sportifs de groupe, des goûters festifs.

Ils sont allés au centre nordique d'Agy faire des descentes en luge et une balade en ra-



quettes. Ils ont tenté de remonter le temps au musée de la préhistoire de Sciez, dans la peau d'un archéologue. Les animateurs n'ont pas manqué d'imagination pour rendre ces moments agréables et appréciés, auprès des enfants.

Joyeux printemps d'avance !

Venez nombreux nous rejoindre au Centre de Loisirs !!!!

Achwak JICHI

Coordinatrice du Service Enfance Jeunesse



Stage de voile au Lac des Dronières

Une Semaine du 18 au 22 Juillet 2016

♦ Pour les enfants de 7/11 ans « Stage OPTIMIST »

Nombres de places disponibles : 12 places

Lundi 18 Juillet de 13h30 à 15h30

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 10h à 12h

♦ Pour les jeunes de 12 à 16 ans « Stage planche à Voile »

Nombres de places disponibles : 8 places

Lundi 18 Juillet de 15h30 à 17h30

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 13h30 à 15h30

La Commune recrute

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, nous recrutons des animateurs et/ou animatrices avec la possibilité d'animer les temps des vacances scolaires.

Le diplôme BAFA, stagiaire BAFA ou une équivalence est un atout.

Envoyer CV et lettre de motivation à
M. le Maire de CRUSEILLES
35 place de la Mairie
74350 CRUSEILLES

... Réhabilitation de la Mairie ...

Le Conseil municipal de mars 2016 a délibéré sur l'avant projet définitif de la réhabilitation de la mairie. Afin de vous présenter ce dossier, nous avons demandé à M. Spelta et Laurent, architectes du cabinet ARCH'Ingenierie, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre et à M. Bacino, notre assistant à maîtrise d'ouvrage de rédiger une note sur ce projet. Nous attirons votre attention sur le fait que quelques modifications des aménagements intérieurs interviendront au stade « projet ».

Un bâtiment public doit être ouvert à toute la population, donc à toute personne.

Le bâtiment actuel à une identité forte dans la commune : c'est un bâtiment « repère », faisant référence à l'architecture locale.

La mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'évolution de la commune et de sa gestion, ont imposé de restructurer tout le bâtiment dans son volume intérieur, tout en voulant conserver son aspect extérieur en l'état au regard de son identité.

L'accès à tous les étages à toutes et tous, a entraîné l'implantation d'un ascenseur pouvant desservir tous les niveaux. Cet élément de desserte verticale, doit être implanté de façon à ce que les éléments techniques nécessaires à son fonctionnement, ne soient surtout pas visibles depuis l'extérieur et intégrés au volume de la toiture existante que nous souhaitons conserver. Sa position en plan, ainsi que l'escalier existant en pierre qui est maintenu, a conduit à l'organisation intérieure des divers bureaux, avec pour objectif principal, une organisation fonctionnelle, adaptée à la vie des services et leur ouverture au public.

L'aménagement des combles, dans le volume existant, nous a conduits, pour donner un maximum de lumière naturelle aux



bureaux proposés, à créer de nouveaux châssis de toiture, et des « jacobines » traitées d'une manière contemporaine. La couverture étant en ardoise, des jacobines en zinc (ton gris) compléteront discrètement l'ensemble des ouvertures, en façade arrière Sud - Ouest. Cette façade participe moins à l'identité du bâtiment.

La mise aux normes s'appliquent également dans la sécurité incendie et le nombre d'issues de secours par niveaux et par

effectif de personnes cumulées. En concertation avec le service du SDIS d'Annemasse, nous avons été amené à créer un escalier métallique de secours sur cette façade arrière permettant de desservir sur l'extérieur les niveaux 1 et combles. Cette mise aux normes se traduit au niveau du rez de chaussée, par un nombre de sorties adaptées à l'effectif admissible dans le bâtiment.



Répondre aux normes entraîne également une réfection du chauffage, de la ventilation du bâtiment adaptés aux exigences réglementaires actuelles, dans un souci de réduction de la consommation et des coûts.

La création d'un sas d'entrée en façade Nord - Est donnant sur le parvis participe à cette étude thermique. Ce sas s'inscrit dans un traitement contemporain composé de vitrage, d'une ossature métallique et d'une « marquise ». Celle-ci accompagne le sas dans l'ordonnement de cette façade et de ses moulures qui seront conservées. Toutes les ouvertures en façade restent en l'état et dans leur positionnement actuel.

C'est ainsi que l'entrée future de la mairie, se fera dans l'axe du bâtiment. Le parvis sera réorganisé dans le traitement de son emmarchement en liaison avec le domaine public : jardinières latérales amenant de la végétalisation autour de l'entrée, rampes escaliers aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Les travaux devraient démarrer en automne 2016, pour se terminer quelques 18 mois plus tard. Les services de la mairie seront donc amenés à quitter les lieux, 35, place de la Mairie, pour plusieurs mois. L'ensemble des services sera délocalisé au 192, route de l'Usine, dans les anciens locaux de l'entreprise Charly Robot. En effet, ceux-ci disposent d'ores et déjà de bureaux et de divers aménagements qui seront améliorés avant l'été (réseaux informatique, téléphonique, cloisons, etc...) pour que tous les services puissent être opérationnels et répondre à la demande de la population.

Les services déménageront la première quinzaine de juillet 2016 ce qui entraînera quelques jours de fermeture au public de la mairie pour « faire les cartons ». Cependant, la salle consulaire actuelle sera encore utilisée comme salle de mariages et salle du Conseil municipal jusqu'à mi septembre 2016; ensuite, ces derniers auront lieu dans la salle du Conseil Communautaire du Pays de Cruseilles au 268, route du Suet.

Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée lors de ce changement. Plus de précisions seront communiquées par voie de presse courant juin 2016.



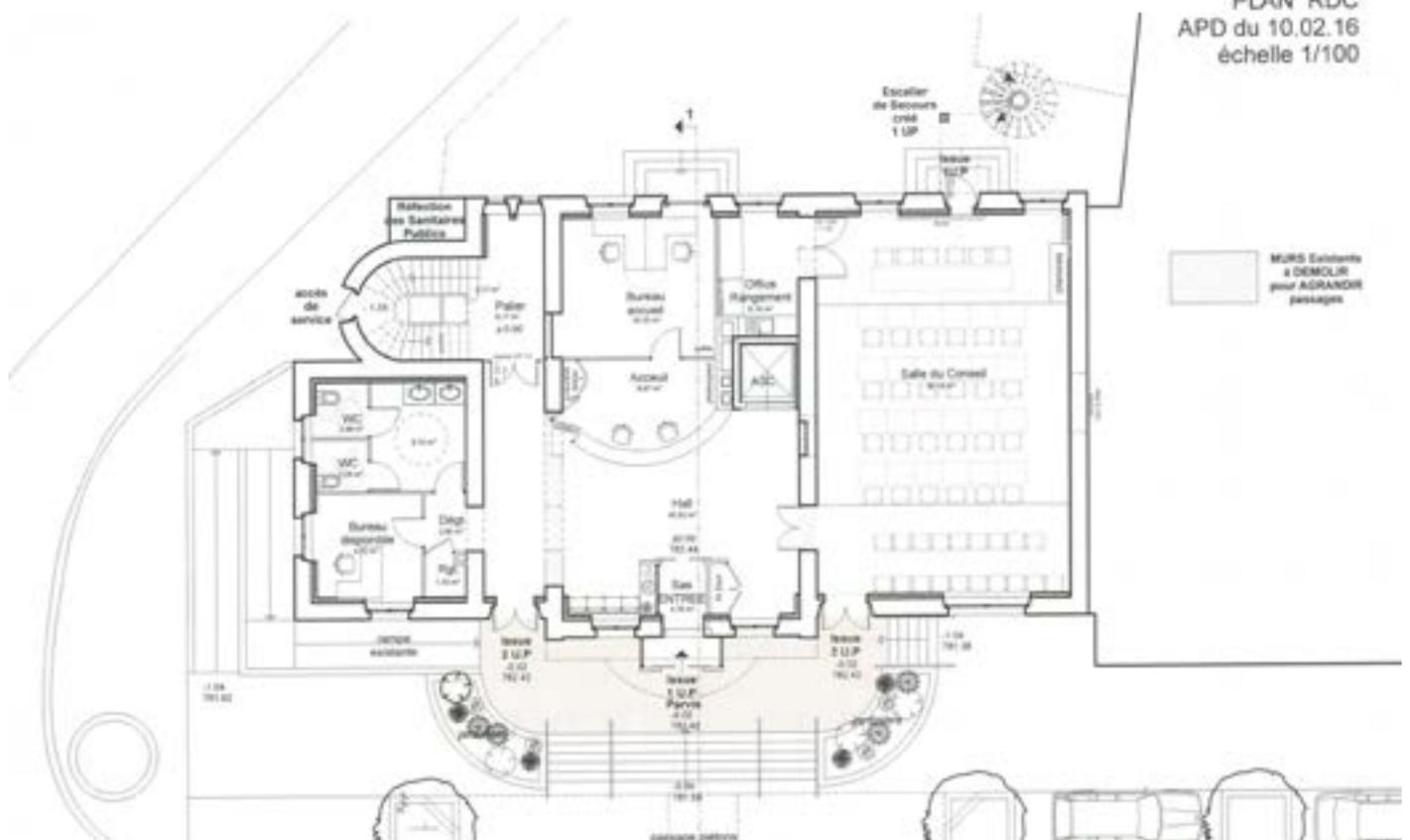
Plans des futurs aménagements de votre mairie

FACADE NORD - EST sur PARVIS

FACADE Nord-Est sur Parvis
échelle 1/100
APD du 10.02.16



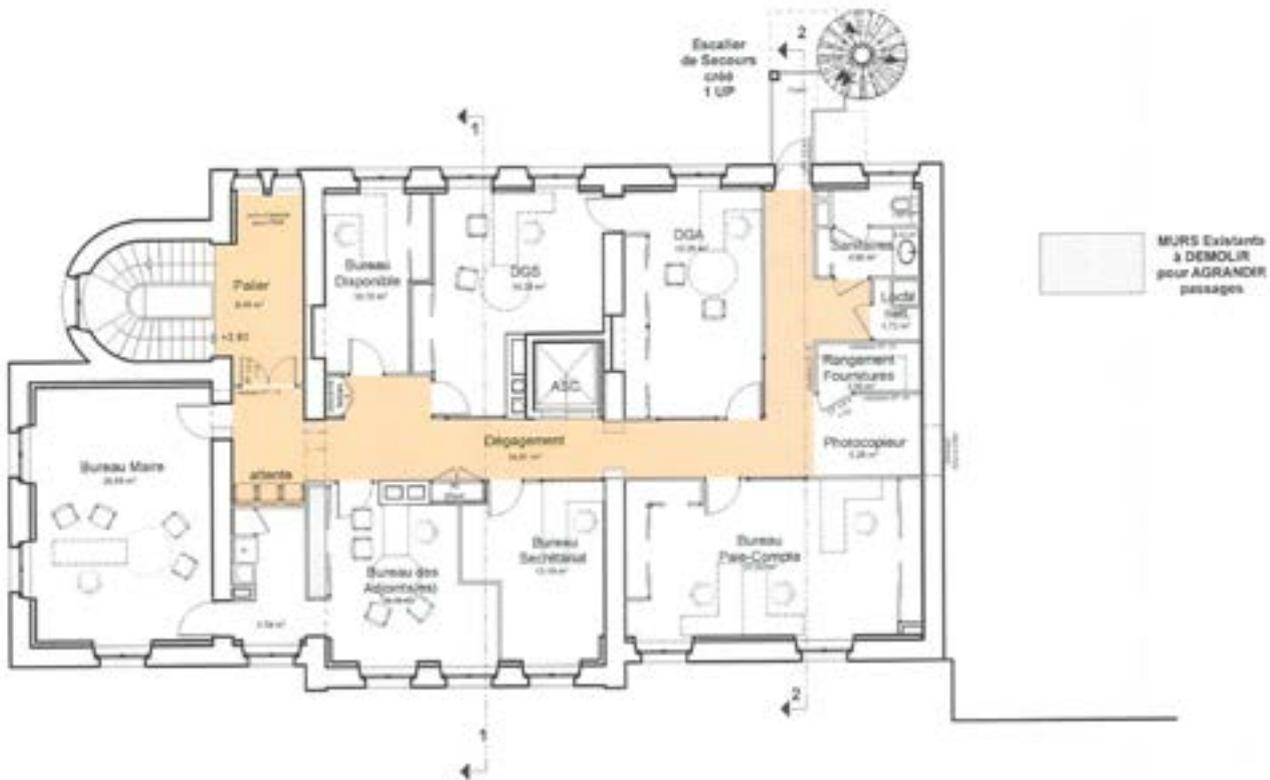
REZ - DE - CHAUSÉE



Plans des futurs aménagements de votre mairie

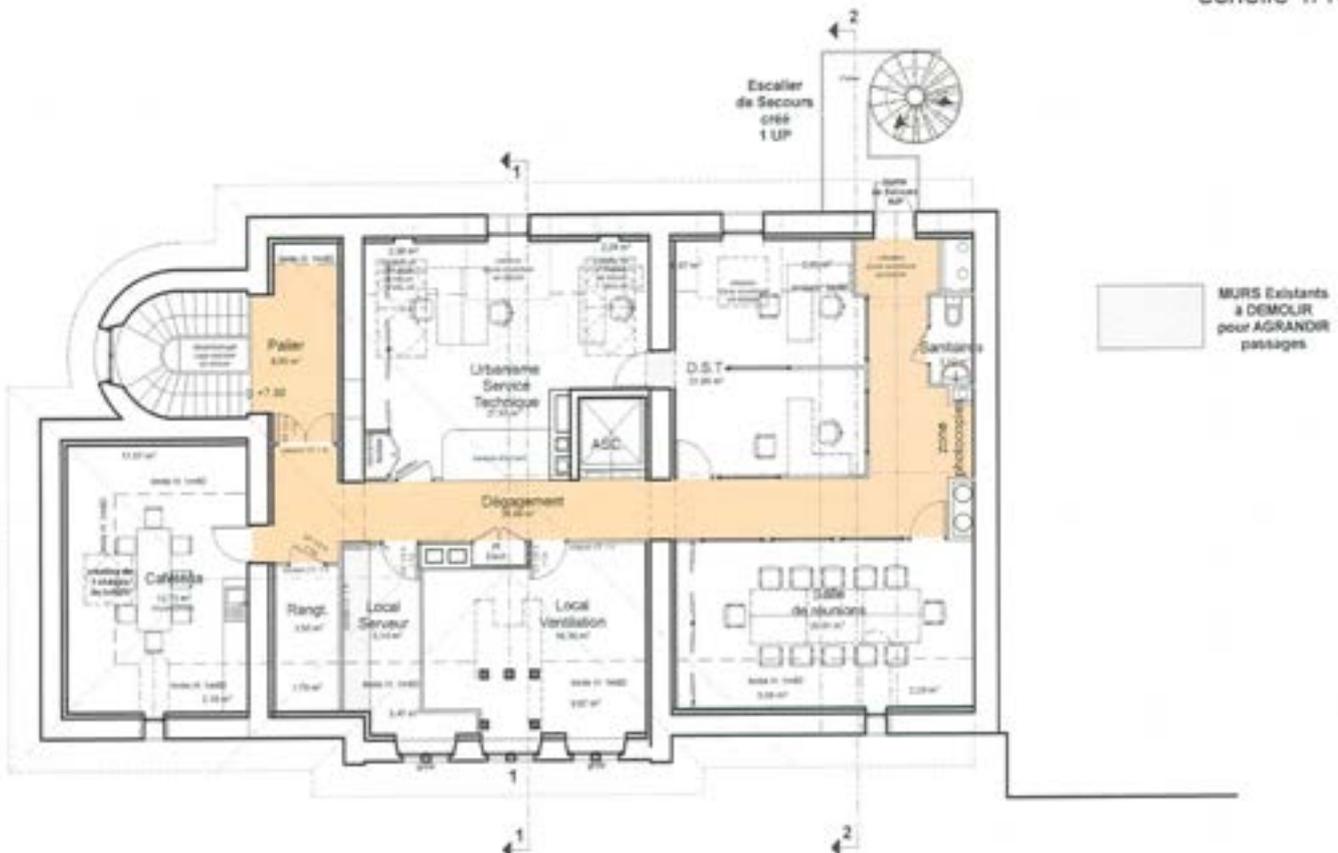
PLAN ÉTAGE

PLAN ETAGE
APD du 10.02.16
échelle 1/100



COMBLES

PLAN COMBLES
APD du 10.02.16
échelle 1/100



Dernier hommage à Paulette BEAUSOLEIL

Au nom du Conseil municipal, des anciens élus qui ont eu la chance de la côtoyer et de l'apprécier dans ses actions, au nom de l'ensemble du personnel et en mon nom, je tiens à présenter mes plus sincères condoléances, mes marques de respect et de souvenirs émus à toute la famille de Paulette Beausoleil.

Par ses nombreux engagements et son travail faits de volonté, de disponibilité et de pugnacité, Paulette Beausoleil aura su conduire de nombreux projets au service de la collectivité et de Cruseilles qu'elle chérissait tant.

Très sincèrement et très respectueusement.

Daniel Bouchet, Maire de Cruseilles

Une foule nombreuse a rendu un dernier hommage à Paulette lors de ses funérailles.

Cérémonie sobre et pleine d'émotion à l'image de cette femme si engagée, toute à l'écoute et service des autres.

D'abord formatrice en maison familiale elle se consacre ensuite à sa famille et à ses 3 enfants.

Son besoin d'engagement l'entraîne à rejoindre l'équipe municipale en 1977.

Seule femme, elle se voit bien évidemment chargée des affaires sociales et du logement. C'est ainsi qu'elle commence à mettre en place le service des repas à domicile. Elle travaille en relation étroite avec les services sociaux du District, avec la Résidence Saint-Maurice.

Sa tâche verra son plein épanouissement quand elle sera élue Maire-Adjoint en 1983. Elle peut alors mettre toutes ses compétences et toute son énergie au service de la population de la Commune et du District.

Parallèlement, elle poursuit son engagement dans de nombreuses associations en particulier l'ADMR et les services aux personnes et bien sûr, le Club des aînés. Mais son engagement de cœur restera toute sa vie celui auprès des Maisons Familiales étant membre de Conseil d'Administration et en participant à l'essor de celles-ci en particulier à Cruseilles.

Dans tous ces domaines, Paulette a été une pionnière. Elle a ouvert la route pour toutes les femmes qui se sont engagées à sa suite dans la vie municipale et civique.

Lors de ses obsèques, l'émotion était palpable sur les visages de personnes venues, dans l'anonymat, dire un dernier merci à Paulette.

Janine Bocquet, Maire - Honoraire

État – Civil

Etat civil



Bienvenue

Julie TROGNON le 18/03/16 - 267 route du Suet

Lucile MILLERIOUX le 10/03/16 - 1511 ch des Usses

Edouard TUDORICA le 27/02/16 - 73 place de l'Eglise

Timéo MAITRE le 11/02/16 - 65 chemin du Jouvenet

Justin BEKHOUCHE le 11/02/16 - 158 rue des Frères

Théa BEDONI PAWLOWSKI le 10/02/16
Brameloup

Julia CARUSO le 29/01/16 - 165 ch des Usses-Chosal

Oscar SORLIN le 22/01/16 - 1790 route du Noiret

Clovis GRANDPERRIN le 21/01/16 - 1632 Le Suet

Sacha JENATTON le 20/01/16 - 32 pl. de la Fontaine

Balthazar LEDUC SINNIGER le 28/11/15
185 rue du Corbet

Décès

Louisa FOURNIER
le 21/03/2016 à 91 ans

Nicole GAYANT née GENIN
le 14/03/2016 à 81 ans

François BOSSEY
le 13/03/2016 à 90 ans

André DEMELCHIORRE
le 12/03/2016 à 73 ans

Louis ISARD
le 08/03/2016 à 93 ans

Léon SAXOD
Le 7/03/2016 à 92 ans

Paulette BEAUSOLEIL née GAREL
le 28/01/2016 à 84 ans

Martine FALCONNET
le 20/01/2016 à 62 ans



Côté commerces

Dans le cadre de la construction de la Maison de Santé, la Commune a signé un accord transactionnel sur le non renouvellement du bail commercial de la **Sarl Lemon**, au 31 mars 2016. **Images et Lettres** a annoncé sa fermeture fin mars; ce sera l'association des producteurs « **Terre Ferme** » qui emménagera dans ses locaux début mai 2016. En effet, l'association par courrier courant février, avait fait part à la Commune de son souhait de quitter les locaux trop petits situés dans l'immeuble « le Salève ». **Gallery 555** fermera aussi fin mars, pour faire place à un magasin « **37m² Décoration** ». Cette nouvelle enseigne tenue par Christelle Buffard, vous proposera « tout pour l'intérieur ». L'ouverture est prévue début mai 2016.

Anciennement à St Martin Bellevue, la société **Prim'Aut Savoie**, dont le gérant est Daniel Chanaz, s'est installée au Noiret depuis le mois de septembre 2015 dans des locaux plus spacieux et ainsi faire bénéficier à ses clients d'un hall d'exposition. Leur spécialité : installer des automatismes, des portails, des portes de garage, des clôtures et contrôles d'accès.



Dassin Alain, nouveau taxi installé impasse du Biollay à Cruseilles.



Côté marchés

Les beaux jours approchent, et avec eux, le retour **des marchés nocturnes**. Une réunion avec la commission animation a eu lieu en février, et ainsi les vendredis retenus sont les suivants :

- le 27 mai sur la place de la Mairie avec pour thème : la fête des mères,
- le 17 juin sur la place de l'Église avec la fête de la Musique,
- le 29 juillet sur la place de la Mairie avec la braderie des commerçants,
- le 26 août sur la place de la Mairie, (animation avec le groupe Saintfoin : à confirmer)

Quant à **votre marché hebdomadaire**, ne l'oubliez pas, il a lieu tous **les jeudis matins**, place de l'Église !

CCAS : le portage des repas à domicile à votre service

Un service de portage de repas à domicile est proposé aux habitants de Cruseilles, s'ils sont âgés au moins de 65 ans ou en convalescence.

Au choix, une formule souple et aucun engagement dans la durée. En effet vous pouvez modifier votre commande selon vos besoins :

- un plateau déjeuner (une entrée, un plat de résistance, du fromage, un dessert et du pain) ==> au prix de 6,80 €,
- ou/et un diner comprenant un potage ==> au prix de 4,10 €,
- ou/et un potage ==> au prix de 0,75 €.

Les repas sont livrés en liaison froide entre 8h30 et 10h30, du lundi au samedi. Les repas des dimanches et des jours fériés sont livrés la veille.

Pour bénéficier de cette prestation, il suffit de vous inscrire auprès des secrétaires de l'accueil de la Mairie (tél 04 50 32 10 33).

Un délai de 3 jours est à prévoir pour la prise en compte de la 1^{ère} livraison ou pour toutes modifications de livraison.

Adelle, employée municipale, assure cette livraison. C'est aussi l'occasion d'une rencontre cordiale et rassurante pour les personnes isolées.

Les repas sont réalisés dans les cuisines de l'Ehpad de Cruseilles. Depuis mars 2016, c'est une nouvelle société qui a en charge cette fabrication : Coralys.

Coralys, société familiale de restauration collective implantée principalement dans la région Rhône Alpes, a à cœur de proposer des plats traditionnels, goûteux et soignés, pour faire du

temps du repas un plaisir. C'est dans cette démarche que cette société accorde une place importante aux produits utilisés : majoritairement des produits frais, collaboration avec des producteurs locaux ... Tous les approvisionnements sont destinés à être cuisinés par leurs soins, garantissant ainsi au maximum une fabrication maison.

Les menus sont réalisés par la diététicienne en collaboration avec le chef de cuisine afin de proposer des menus équilibrés tout en tenant compte des goûts et attentes des convives. De nouveaux menus sont proposés chaque mois afin de diversifier les plats et respecter la saisonnalité, toujours dans un objectif d'offrir des repas de qualité.



Vous pouvez consulter ces menus sur le site internet de la Mairie (<http://ww.cruseilles.fr/vie-pratique/les-aines/service-repas-a-domicile>)

Brigitte Carlioz,
vice-présidente du
CCAS

Bernard, nouveau cuisinier, et Adelle

... Événements ...

Club Omnisports de Cruseilles



Le Carnaval

Monsieur Carnaval n'a pas défilé cette année. Ce samedi 5 mars, la météo était bien à la pluie et à la neige.

Domage, pour Monsieur Carnaval qui avait été lifté par les services techniques et habillé par les enfants durant les temps d'activités périscolaires.

Merci à tous pour cette mise en beauté. Ce géant de 2 mètres a été exposé dans le hall de l'école élémentaire publique courant mars et ainsi a pu être admiré par tous !

Rendez-vous pris pour le défilé l'an prochain.



CODC : 20^{ème} édition du tournoi de Volley Ball

Notre Tournoi de Volley a fêté ses 20 ans. Ce Tournoi a vu le jour en 1996, l'objectif est de rassembler toutes les personnes de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles qui œuvrent dans le milieu associatif ou dans le monde du travail local sur un thème sportif le VOLLEY BALL. Cette année nous avons 16 équipes inscrites et toutes les équipes se rencontrent en matchs répartis sur les trois soirs. Une équipe de bénévoles est présente pour le bon déroulement et l'ambiance conviviale tout au long du Tournoi.

Pour notre 20^{ème}, nous avons offert un tee-shirt à chaque joueur et une coupe créée pour l'événement à chaque équipe.

C'est le FC Cruseilles qui a remporté le challenge, CODC Salève Trail 2^{ème} et St Blaise en Fête en 3^{ème} place.

Nous clôturons notre tournoi par le verre de l'amitié préparé et offert par le club. Un grand merci à tous pour le bon fonctionnement et la réussite de cet événement.

Club Omnisports De Cruseilles

Ce 26 février 2016 à 20 heures... en l'Eglise de Cruseilles... une grande première culturelle

L'Orchestre Philharmonique de Vratsa (Bulgarie) composé de 34 concertistes et d'une jeune soprano dirigé par la Cheffe d'Orchestre, Nelly Bance, joue et chante "LE DESTIN DE LA FEMME" dans les célèbres opéras tels que : La Traviata, Mme Butterfly, Le Barbier de Séville et Carmen.

Pour introduire ces illustres œuvres, l'Atelier d'écriture "Les Bouilleuses de Mots" de St Julien en Genevois nous présente, en paroles, les pièces musicales choisies. L'Eglise est comble.

Par respect des lieux, l'orchestre débutera par deux chants orthodoxes et terminera par l'Ave Maria de Gunod (arrangements Nelly Bance).



Le public captivé, écoute ses airs d'opéra connus. L'émotion, le charme, les frissons envahissent chacun de nous. Les spectateurs sont conquis par la magie qui opère dans ce lieu de prières.

Cette soirée restera longtemps gravée dans nos cœurs. Bravo Maestra !! vous avez, par votre magnifique interprétation, réussi votre mission : faire découvrir la "grande musique" à un large public.

Encore un grand merci pour le bonheur ressenti durant cet excellent moment de partage à l'unisson.

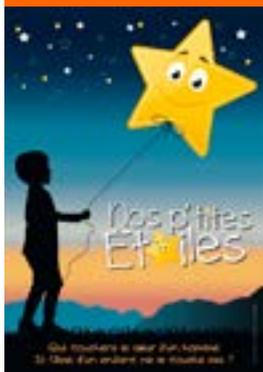
Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont organisé ce moment d'exception.

Catherine Challande, Conseillère déléguée



... Évènements ...

Nos P'tites Étoiles



Ce dimanche 20 mars avait lieu la deuxième Édition de **Nos P'tites Étoiles** au gymnase de Cruseilles.

Cette journée festive et conviviale, destinée à rapprocher et promouvoir les Associations œuvrant pour les enfants malades ou en difficulté, a reçu cette année un succès impressionnant ! La fréquentation record de l'évènement montre combien le slogan de Nos P'tites Étoiles : **Plus Forts Ensemble** prend tout son sens lors d'une telle manifestation.

En effet, 20 associations ont été mises à l'honneur cette année.

Cet évènement familial et solidaire a été ponctué par de nombreuses animations de qualité et par un lâcher de 2 000 ballons en l'honneur de toutes ces petites étoiles qui se battent ou qui nous ont malheureusement quittées.

A noter que l'exceptionnelle participation de cette année permettra à **Nos P'tites Étoiles** de reverser équitablement les bénéfices de cette journée aux 20 associations présentes.

Un immense merci à tous !!!

Nos P'tites Étoiles brilleront encore plus fort l'an prochain, le rendez-vous est pris !



Vanessa Liberti - Présidente Nos P'tites Étoiles



La Fête de la Musique

Programmée le vendredi 17 juin 2016 au chef-lieu, comme l'an passé, la Fête de la musique sera chapeautée par le Comité des Fêtes. Avec lui, le Club Omnisports de Cruseilles, l'Union Commerciale du Pays de Cruseilles, l'École de Musique du Pays de Cruseilles, et la Chorale d'Allonzier vous proposeront divers divertissements : Zumba, flashmob musical, musiques actuelles, street dance ... Nous espérons aussi avoir quelques interventions en solo côté bars et restaurants. Des groupes investiront les scènes réparties le long de la RD 1201 ! Les marchés nocturnes prendront place, pour la plupart d'entre eux sur la place de l'Eglise. Du beau spectacle attendu, sous condition d'obtenir des services gestionnaires de la voirie, la fermeture de la route dès 18h au plus tard à 19h. Les déviations « habituelles » devraient être mises en place et un fléchage adéquat vous en informera. D'ores et déjà, nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes pour garer vos véhicules afin de pouvoir disposer au maximum de l'espace de la Grand'rue.

Espérons que le beau temps soit aussi de la FÊTE !

Rassemblement des Jeunes Sapeurs Pompiers

Le dimanche 29 mai 2016 aura lieu sur le stade des Ébeaux, le rassemblement technique départemental des Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP) de la Haute Savoie. Chaque année pendant toute une journée, les 750 JSP des 29 sections du département



se retrouvent. Pendant la matinée, les benjamins concourent sur des épreuves sportives. Pendant ce temps pour les minimes, cadets et juniors, certains participent aux épreuves sapeurs pompiers : par équipe de 4. Ils sont testés sur leurs connaissances techniques d'incendie et de sauvetage. Et d'autres se présentent par équipe de 10 jeunes au concours de manœuvres. Ils doivent exécuter une manœuvre d'incendie et de secourisme le plus rapidement possible tout en respectant un règlement national. Ainsi, les 5 meilleures équipes représenteront le département au Rassemblement Technique National qui a lieu le 2 juillet 2016 à Verdun.

Après le repas pris en commun, les JSP se défient lors d'un challenge amical par équipe, composé de plusieurs ateliers demandant de la force, de l'adresse et de la cohésion.

Vers 16h, toutes les sections défilent dans les rues de Cruseilles au son de l'harmonie de Cruseilles-Le Châble.

La journée se termine par une cérémonie en présence des personnalités pompiers et politiques et la remise des prix qui récompense tous les jeunes qui se sont distingués tout au long de la journée.

Sergent Chef Nicolas Soler

... A vos agendas ! ...

Le dimanche 8 mai 2016, toute la population est invitée à participer aux cérémonies de Commémoration du 8 Mai 1945

9h00

Dépôt de gerbe au Monument du Noiret

9h45

Cérémonie au Monument aux Morts de Cruseilles

10h15

Cortège depuis le Monument aux Morts jusqu'à l'Eglise

10h30

Célébration religieuse, suivie du vin d'honneur au restaurant scolaire des Ébeaux.

**Centre
nautique
Espace Bernard
Pellarin**

**Ouverture de
la piscine :**

**Du Samedi 28 mai
au
Dimanche 28 août**

*Plus d'infos :
[http://www.ccpaysdecruiseilles.org/
services/centre-nautique/vous-
souhaitez-suivre-des-cours-de-
natation-etou-daquagym](http://www.ccpaysdecruiseilles.org/services/centre-nautique/vous-souhaitez-suivre-des-cours-de-natation-etou-daquagym)*

Avril

Samedi 30

Nettoyage de la Commune coordonnée par la CCPC,

Mai

Lundi 2

Don du sang de 16h à 19h30 en salle annexe du gymnase,

Mercredi 11

Portes ouvertes à l'IMAA aux Dronières,

Samedi 14 et Dimanche 15

Tournoi Adultes Départemental de Badminton, organisé par le Badminton Club de Cruseilles,

Dimanche 22

Thé dansant au gymnase, organisé par l'APE des écoles publiques,

Vendredi 27

Marché nocturne sur le thème de la Fête des Mères au centre bourg à partir de 17h, organisé par la Commune de Cruseilles,

Samedi 28 et dimanche 29

Spéctacles enfants et adolescents, au théâtre, organisés par l'Espace Théâtre.

Jeudi 16 juin

Arrivée de l'Etape St Michel de Maurienne/Cruseilles du Tour Savoie Mont Blanc à 16h-16h30 aux Dronières,

Vendredi 17 et Samedi 18

26^{ème} Rallye National des Bornes / La Roche-Sur-Foron,

Vendredi 17

Fête de la Musique dans la Grand'Rue organisée par le Comité des Fêtes et les Marchés Nocturnes place de l'Eglise,

Samedi 18

Remise des grades au gymnase l'après-midi, organisée par le Judo Club,

Fête de fin d'année des écoles publiques (au gymnase si pluie),

Dimanche 19

Tournoi interne du Badminton au gymnase,

Samedi 25

Fête de fin d'année de l'école privée (au gymnase si pluie),
3^{ème} Zone de gratuité organisée par la MFR des Ébeaux,

Samedi 25 et Dimanche 26

Exposition CréArt en salle annexe du gymnase,

Dimanche 26

Les Escapades du Salève, organisées par le CODC,

Juin

Samedi 4

Concert de Printemps au gymnase, organisé par l'Harmonie de Cruseilles,

Dimanche 5

Concert au gymnase, organisé par la Chorale AMAC,

Samedi 11

Coupe du petit Samouraï au gymnase l'après-midi, organisé par le Karaté, et Concert de l'École de Musique en soirée au gymnase,

Juillet

Du 11 au 29 juillet

Stages d'été organisés par le Tennis Club de Cruseilles,

Mercredi 13

Fête Nationale aux Dronières, organisée par le Comité des Fêtes,

Du Lundi 18 au Vendredi 22

Stage de voiles pour les enfants de l'accueil de loisirs sur le lac des Dronières, organisé par la Commune.